



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES YVELINES  
Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Une enquête publique sera ouverte du lundi 13 juin 2016 au lundi 18 juillet 2016 inclus, soit une durée de 36 jours consécutifs, dans les mairies de Médan, Vernouillet et Triel-sur-Seine, sur la demande d'autorisation présentée au titre du code de l'environnement, par la société civile immobilière des deux rives (S.C.C.V des deux rives), 100, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS en vue de l'aménagement du centre commercial « Deck 78 » sur les communes Vernouillet et Triel-sur-Seine**

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

L'opération est soumise à autorisation sous les rubriques 2150, 3220 et 3230 de la nomenclature « Eau »

**Monsieur Thierry NOEL**, gérant de société, ancien élu local, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et **Monsieur Alain RISPAL**, cadre supérieur dans le transport, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation dans les communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de VERNOUILLET, 9 rue Paul Doumer 78540 VERNOUILLET, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les mairies aux dates et heures ci-après:

## VERNOUILLET :

lundi 13 juin 2016 de 14h30 à 17h30

samedi 18 juin 2016 de 9h00 à 12h00

lundi 18 juillet 2016 de 14h30 à 17h30

## TRIEL-SUR-SEINE:

lundi 4 juillet 2016 de 15h00 à 18h00

## MEDAN:

lundi 11 juillet 2016 de 14h00 à 17h00

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) et sur le site internet de la préfecture: [www.yvelines.gouv.fr/Publications](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications)

Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Laurent SOUILLET, directeur technique - 100, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS - Tél: 01.58.56.28.28, courriel : [l.souillet@desjouis.net](mailto:l.souillet@desjouis.net)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, en préfecture des Yvelines et sur le site internet [www.yvelines.gouv.fr/Publications](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines.